

supplémentaire, une affectation aux ouvrages de protection de cette nature. Cependant, en attendant nous faisons une étude approfondie de la question avec l'espoir qu'un jour nous voterons un certain montant pour répondre aux besoins les plus pressants, ou exécuter des travaux aux endroits où l'érosion a causé le plus de dommages. Qu'on n'entretienne tout de même pas trop d'espoir que j'obtiendrais des fonds à ces fins. En préparant nos crédits, nous sommes censés rester dans les bornes de nos attributions, et à moins que la Chambre ne soit presque unanime à demander l'exécution de ces travaux, j'imagine qu'il faudra s'en tenir à l'état de choses actuel. Si jamais nous entreprenions ces travaux, il nous faudrait affecter des millions et des millions de dollars à des fins qui, jusqu'à présent, n'ont jamais été reconnues comme étant du ressort de notre ministère. Je sympathise avec l'honorable représentant de Peel, ainsi qu'avec plusieurs autres honorables députés. En effet, il n'y a pas dix membres à la Chambre, je crois, qui n'ont pas dans leurs circonscriptions des cas de dommages par érosion. Si on devait affecter un montant à de tels dommages, il n'y aurait pas un township le long de la rivière Ottawa qui ne réclamerait pas des ouvrages de protection de cette nature, en vue de protéger les gens qui habitent le long de ses rives. Il faudrait y songer sérieusement avant de modifier notre ligne de conduite à ce sujet, tout particulièrement cette année quand on m'a demandé de restreindre les dépenses qui ne sont pas jugées indispensables à l'entretien des ouvrages qui relèvent effectivement de nous.

M. MacNICOL: J'aimerais ajouter un mot aux observations de l'honorable représentant de Peel. Il est peut-être le premier député qui ait signalé à la Chambre des faits que j'ai prédits il y a plusieurs années. Je regrette de dire que je crains fort que le Gouvernement ne soit obligé de se défendre dans des milliers de poursuites intentées pour dommages, où des droits riverains ont été détruits. Comme le fait observer mon honorable ami, il s'est produit de l'affouillement, et je vais dire au ministre pourquoi, car lorsqu'on entame des démarches comme celles-là, il faut évidemment tenir compte des causes. Le ministre se souviendra peut-être que la Chambre a déjà adopté, il y a quelques années, un projet de loi autorisant une dérivation d'eau, en Ontario septentrional. Il s'agissait d'en dériver 5,200 pieds cubes par seconde du bassin des eaux de la rivière Albany à celui du fleuve Saint-Laurent. Chicago sou-

[M. Graydon.]

tirait alors environ 10,000 pieds cubes par seconde du lac Michigan, et l'on prétendit que cette dérivation des eaux de l'Albany au bassin du Saint-Laurent aurait pour effet de maintenir le niveau des Grands Lacs. Dans l'intervalle, toutefois, à la suite d'un ordre de la Cour suprême des Etats-Unis, le gouvernement américain a fait réduire à 1,500 pieds cubes par seconde la dérivation à Chicago. Afin de contrôler ces chiffres, j'ai écrit il y a quelques jours à l'ingénieur en chef de Chicago pour lui demander quelle quantité d'eau la ville puisait en ce moment dans le lac Michigan; il m'a répondu qu'elle en soutirait 1,500 pieds cubes par seconde.

Ainsi, comme je le disais, nous détournons dans le bassin du Saint-Laurent 5,200 pieds cubes par seconde d'eau que le Tout-Puissant n'y avait pas destinée. Donc, si nous déduisons les 1,500 pieds cubes que l'on puise à Chicago, nous constatons que 3,700 pieds cubes se déversent chaque seconde dans le bassin des Grands Lacs. Les cultivateurs ontariens établis sur la rive des lacs auront donc le droit de poursuivre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial de l'Ontario par suite des dégâts que cause à leurs terres cette dérivation des eaux. Je crains donc qu'avant longtemps, tous les cultivateurs établis sur les rives des lacs Ontario, Erié, et Huron, puis de la baie Georgienne, tant du côté américain que du côté canadien, n'intentent aux gouvernements une action en dommage-intérêts pour atteinte à leurs droits de riverains. Il se déverse 3,700 pieds cubes d'eau par seconde dans ce bassin, jusqu'à ce que les niveaux d'eau aient été suffisamment élevés. Ce matin, j'ai consulté les relevés, sans savoir que ce crédit allait être mis en délibération, et je constate que les niveaux généraux de ces lacs se sont élevés à tel point qu'ils atteignent presque le niveau moyen maximum qui existait avant l'abatage des forêts.

Je crains bien que notre gouvernement et le gouvernement américain s'exposent à des ennuis par les poursuites que leur intentent les propriétaires fonciers des rives des Grands Lacs. Et à mon avis, ils sont pleinement dans leurs droits. On a donc systématiquement déversé une immense masse d'eau dans le bassin du Saint-Laurent. On nous dit qu'il en est résulté un accroissement de force motrice; eh bien, que les producteurs de cette énergie dédommagent les cultivateurs riverains des lacs Ontario, Erié et Huron. Je suis sûr que le ministère a dû être consterné par la multitude de lettres qu'il a reçues depuis la démolition des digues dans le comté d'Essex. J'ai passé par là ce dernier week-end, et je sais ce que pensent les gens.